



ATT : Commission d'enquête du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement
Objet : Mémoire sur le projet de mine d'apatite Lac à Paul
Date : 22 mai 2015

ZONE TALBOT

1299, Rue des Champs-Élysées, Bureau 204, Chicoutimi (Québec) G7H 6P3

Mon nom est Guylaine Vézina. J'agis à titre de directrice générale de l'organisation Zone Talbot. Je suis mandatée par notre conseil d'administration pour manifester notre intérêt au développement du projet minier Lac à Paul, tel que l'avis d'intention envoyé le 12 mai dernier.

Zone Talbot est un organisme regroupant 500 gens d'affaires et notre mission consiste au développement économique de notre secteur par le biais du développement commercial, de l'aménagement du territoire et de la promotion commerciale.

Le projet du Lac à Paul est un projet structurant et Ariane Phosphate, selon nous, s'ajoutera comme pilier économique parmi ceux déjà présents dans notre région. Zone Talbot encourage et appuie ce projet puisque des retombées directes, indirectes et induites seront ressenties dans notre secteur et pour l'ensemble de notre région. Rien de plus motivant et mobilisateur que la venue d'un nouveau joueur important dans notre économie pour ainsi en développer d'autres.

Bien entendu que Zone Talbot est soucieuse que ce projet se réalise dans le respect et l'harmonie. Il faut donc que l'environnement, les villégiateurs ainsi que les communautés soient consultés et considérés comme parties prenantes dans ce projet. De plus, il faut également qu'ils soient conscientisés et sensibilisés à l'importance de la réalisation de celui-ci pour l'avenir économique de notre région, mais aussi pour le futur de nos enfants et petits-enfants dans le but de leur offrir de belles conditions d'emplois dans un milieu où il fait bon vivre.

Zone Talbot apporte donc tout son soutien à ce projet et considère qu'il a une influence extrêmement positive, surtout en période économiquement difficile. C'est par ce type de projet que la région peut rayonner et se démarquer à l'extérieur de ses frontières, mais par-dessus tout conserver les profits réalisés au bénéfice de nos communautés.

Par ailleurs, vous trouverez en annexe une assemblée spéciale de notre conseil d'administration s'étant tenue le 7 mai dernier, démontrant l'accord de celui-ci à notre démarche de mémoire.

Cordialement,

Guylaine Vézina, Directrice générale

**ASSEMBLÉE téléphonique des ADMINISTRATEURS
de
ZONE TALBOT**

Consultation *spéciale* des administrateurs en ce jeudi 7 mai 2015 à 16h45
effectuée par appels téléphoniques, liens électroniques, et/ou courriels pour obtenir
autorisation signifiée par voie téléphonique, liens électroniques
ou signature d'autorisation sur télécopie

Ont été contactés :

Mme Louise Blanchette, Présidente (Voyages CAA Québec)
M. Michel Paquin, 1^{er} Vice-Président (Deloitte)
M. Rémi Simard, 2^{ième} Vice-Président (Potvin, Tremblay Meubles)
M. Denis Guay, Trésorier (Caisse Desjardins Chicoutimi)
M. Pierre-Luc Simard, Secrétaire (Restaurant A & W Chicoutimi)
M. Laval Gagnon, administrateur (Pneus et Mécanique Potvin)
M. Hugues St-Laurent, administrateur (Restaurant Sushi Shop et Thaï Express)
Mme Carole Bouffard, administrateur (Hôtel La Saguenéenne)
M. David Paris, administrateur (Lunetterie La Vue)
M. Mario Lavoie, administrateur (Métro Plus Chicoutimi)
Mme Isabelle Simard, administrateur (Simard, Boivin, Lemieux, avocats)
M. Éric DeChamplain-Blais, administrateur (Place du Royaume)

A procédé à l'envoi des courriels :

Mme Guylaine Vézina, Directrice générale

∞ - ∞ - ∞ - ∞ - ∞ - ∞ - ∞ - ∞ - ∞ - ∞ - ∞ - ∞ - ∞ - ∞ - ∞ - ∞ - ∞ - ∞ - ∞ - ∞

2015-0001 PRÉSIDENT ET SECRÉTAIRE

SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE Mme Louise Blanchette préside la réunion et que M. Pierre-Luc Simard agisse comme secrétaire.

LECTURE ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité, tel que présenté

2015-0002 PRÉSENTATION D'UN AVIS D'INTENTON ET DÉPÔT D'UN MÉMOIRE AU BAPE CONCERNANT LE PROJET ARIANNE PHOSPHATE

CONSIDÉRANT qu'une présentation du projet d'Arianne Phosphate s'est tenue exclusivement pour nos membres le mardi, 5 mai dernier à 7h15 à l'Hôtel La Saguenéenne;

CONSIDÉRANT que nos membres ont tous été unanimes à l'implantation de ce projet à la sortie de cette présentation;

CONSIDÉRANT qu'il est impératif de se mobiliser tous ensemble pour la prospérité de notre région et plus particulièrement, nos entreprises évoluant dans la zone Talbot;

CONSIDÉRANT qu'il a été décidé d'appuyer ce projet lors d'un conseil exécutif qui s'est tenu le mercredi, 6 mai 2015 à 12h au Restaurant Pacini, et ce en obtenant l'autorisation de tous les administrateurs par le biais d'une assemblée spéciale.

Suite aux échanges et discussions ;

IL EST PROPOSÉ
APPUYÉ
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE Mme Guylaine Vézina, Directrice générale de Zone Talbot soit et elle est, par la présente, autorisée à rédiger, signer et déposer pour et au nom de Zone Talbot, le mémoire en faveur du projet d'Ariane Phosphate. Mme Vézina ayant de plus le mandat de remplir l'avis d'intention et de le transmettre au BAPE au plus tard le 12 mai 2015 ainsi que tout geste ou tout acte qu'elle jugera utile ou nécessaire afin de donner effet à la présente résolution.

LEVÉE DE LA RÉUNION

N'ayant aucune autre question à l'ordre du jour, la réunion est déclarée levée.

MME LOUISE BLANCHETTE, présidente de la réunion

M. PIERRE-LUC SIMARD, secrétaire